



PROCES – VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 27 JUIN 2024 -

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept juin, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Bouresse, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Claude LUTEAU.

Étaient présents : Mmes **BERNARD** Agnès, **DUPUIS-SAULET** Flavie, **ROLLIN** Stéphanie, MM. **LUTEAU** Jean-Claude, **BANVILLE** Patrice, **BLAIN** Peter, **DEBIAIS** Thierry, **DESROCHE** Arnaud, **DUVERGER** Christian, **FERRON** Jean-Marie, **JALLADEAU** Patrick et **MANCEAU** Éric.

Étaient excusées : Mmes **DA MOTA** Christelle et **ISSOIRE** Marie-Hélène.

Date de convocation : le 21 juin 2024 Affiché en mairie : le 21 juin 2024	Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14 Nombre de conseillers présents : 12 Nombre de votants : 12
M. JALLADEAU Patrick a été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.	

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer. Monsieur le Maire ouvre la séance et propose l'adoption du procès-verbal de la réunion du 30 mai 2024. Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance.

DÉLIBÉRATIONS

N° 2024-35 (27/06)

Trésorerie : Admission en non valeurs

Sur proposition de Madame le Comptable Public par dossier arrêté à la date du 13 février 2024,

Considérant que le comptable public n'a pu procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état présenté au dossier,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes conformément à la proposition de Madame le Comptable Public ;
- ✓ dit que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 723,95 euros ;
- ✓ dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune et autorise le Maire à procéder aux écritures comptables nécessaires.

N° 2024-36 (27/06)

CCVG : approbation du rapport d'activités 2023

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article L5211-39 ;

Vu le rapport d'activités 2023 de la Communauté de communes Vienne et Gartempe reçu le 30 mai 2024 ;

Monsieur le Maire expose les éléments principaux contenus dans ce rapport.

Après cet exposé, le Conseil Municipal prend acte de la transmission du rapport annuel d'activités 2023 de la Communauté de communes Vienne et Gartempe.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ De prendre acte du rapport d'activités 2023 de la Communauté de communes Vienne et Gartempe,
- ✓ De souligner la pertinence d'avoir remis en un seul exemplaire par commune le rapport, comme demandé depuis plusieurs années,
- ✓ De l'autoriser ou son représentant à signer tout document s'y rapportant

N° 2024-37 (27/06)

Proposition d'acquisition de parcelle

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il apparaît pertinent de proposer que la commune de Bouresse acquière la parcelle dont le détail suit :

<i>Parcelle</i>	<i>Localisation</i>	<i>Zonage</i>	<i>Surface</i>
C 569	Rue des Ecoles	U	907 m ²

Considérant le zonage U de cette parcelle,

Considérant l'aspect restrictif des possibilités dans l'usage du bien du fait de sa faible largeur par le propriétaire actuel,

Considérant la typologie des lieux et l'opportunité de créer une unité foncière,

Considérant enfin la procédure en cours pour l'approbation du futur PLUI ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ accepte la proposition d'acquisition de la parcelle ci-dessus désignée, propriété de Mme TALLON Annie,
- ✓ charge Monsieur le Maire de mener la négociation avec la propriétaire.

N° 2024-38 (27/06)

Personnel communal : délibération portant création d'emploi permanent suite a avancement de grade

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des effectifs,

Considérant que dans le cadre d'un avancement de grade, la suppression du poste n'est pas soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial,

Considérant la nécessité de créer les emplois suivants :

- Adjoint Technique Principal de 2nde classe à temps non complet, à raison de 25 heures hebdomadaires pour exercer les fonctions d'ATSEM,
- Adjoint d'Animation Principal de 1^{ère} classe à temps non complet, à raison de 18 heures hebdomadaires pour exercer les fonctions d'animatrice médiathèque,

Le Conseil Municipal sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ décide la création à compter du 01/01/2024 d'un emploi permanent au grade d'Adjoint Technique Principal de 2nde classe à temps non complet, à raison de 25 heures hebdomadaires pour exercer les fonctions d'ATSEM,
- ✓ décide la création à compter du 01/01/2024 d'un emploi permanent au grade d'Adjoint d'Animation Principal de 1^{ère} classe à temps non complet, à raison de 18 heures hebdomadaires pour exercer les fonctions d'animatrice médiathèque,
- ✓ modifie en conséquence le tableau des effectifs qui sera joint à la délibération,
- ✓ précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

N° 2024-39 (27/06)

VRD : Proposition de signature d'une convention avec Orange

Monsieur le Maire présente aux conseillers le projet de convention à signer avec ORANGE relative aux conditions dans lesquelles Orange et la Commune de Bouresse s'engagent à exécuter et à financer les travaux d'effacement des réseaux de communications électroniques lors des travaux d'aménagement de la rue des platanes.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ✓ décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec ORANGE telle que présentée,
- ✓ précise que celle-ci sera annexée à la présente délibération.

N° 2024-40 (27/06)

Budget commune : décision modificative n°1

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains articles du budget étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les modifications suivantes :

INVESTISSEMENT :

DEPENSES			RECETTES		
Art. (Chap.)	Libellé	Montant	Art. (Chap.)	Libellé	Montant
2313 (23) - 0156	Constructions	18 940.36	1641 (040)	Emprunts en euros	18 940.36
	TOTAL	18 940.36		TOTAL	18 940.36

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES			RECETTES		
Art. (Chap.)	Libellé	Montant	Art. (Chap.)	Libellé	Montant
6688 (66)	Autres	- 18 940.36			
6688 (042)	Autres	18 940.36			
	TOTAL	0.00		TOTAL	0
	TOTAL DEPENSES	18 940.36		TOTAL RECETTES	18 940.36

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ accepte la décision modificative proposée.

Questions et informations diverses

Epicerie : Monsieur le Maire informe les conseillers de l'annonce de la liquidation judiciaire de l'épicerie communale « Le Panier de Ben ». Il informe aussi regretter ne pas avoir reçu l'information par les gérants directement. Les discussions avec la Sté Coop est en cours pour aborder notamment la future gérance avec un repreneur éventuel mais sous conditions ; le fonds de commerce et le bail actuel.

Patrick Jalladeau demande à quelle date est fixée la fermeture : Monsieur le Maire lui répond qu'il n'a pas connaissance de la date de fermeture définitive. La Sté Coop doit cependant l'informer de la date de déménagement des occupants.

Agnès Bernard soumet l'installation de la future épicerie dans le bâtiment actuel inoccupé au 2 rue des Halles (ex snack) : Monsieur le Maire informe que depuis le dernier conseil municipal, la personne qui souhaitait s'établir dans le snack et démarrer un nouveau projet a retiré sa proposition. Il sera donc diffusé une annonce de promotion afin d'informer le plus largement possible la disponibilité du local. De plus il apparait que le bâtiment n'est pas adapté pour y intégrer une épicerie.

Elections : le planning des permanences de tenue des bureaux de vote est validé pour les 2 tours de scrutin.

Cinéma de Plein Air : M. le Maire informe qu'il a été fixé une séance le mercredi 24 juillet en collaboration avec la MJC 21, sur le stade. La diffusion est prévue à la tombée de la nuit avec en amont la projection du film des ados sur le thème de l'eau. Une offre de restauration/buvette devrait être organisée par le CASB. Une communication est prévue.

TAP 2024/2025 : Suivant les diverses annonces de la fin de l'aide par l'Etat aux activités TAP pour l'année scolaire 2024/2025, M. le Maire soumet aux élus le choix entre :

- la fin des activités telles que proposées jusqu'à maintenant (et donc sortie possible dès la fin des cours à 16h ou garderie jusqu'à 18h30)
- la reconduction des TAP avec reformulation

A l'unanimité les élus souhaitent la reconduction des TAP même sans la compensation partielle financière de l'Etat. A cela ils ajoutent qu'il faut communiquer de manière plus insistante sur le coût et l'investissement que cela représente pour la collectivité (aussi en termes de moyens humains, d'organisation etc...), sur la gratuité pour les familles.

Ils regrettent la baisse des dotations générales sur le secteur de l'éducation nationale.

ZAN : M. le Maire a assisté avec son 1^{er} adjoint à l'atelier ZAN organisé par la CCVG avec la DDT et le CAUE. Ils ont travaillé sur une carte établie suite à la réunion de l'année passée à Saulgé.

Les documents présentés feront l'objet d'un envoi par mail à tous les conseillers.

M. le Maire en profite pour informer que la CAUE viendra sur la commune pour envisager avec leur urbaniste un aménagement paysager de l'ancienne station.

Personnel communal : Suite à l'opération chirurgicale de notre agent technique actuellement en arrêt maladie depuis fin avril, celui-ci est prolongé jusqu'au 30 juillet.

Divers :

- L'ADMR de Bouresse devient officiellement l'ADMR Dive et Rin avec son siège social établi à Lhommaizé ;
- Jackie Beau demande si le prêt d'un tivoli pour l'organisation du repas du 30 juin au restaurant. Pas de problème pour le prêt, par contre l'installation ne pourra pas être devant l'Eglise (P'tite balade du patrimoine par la CCVG ce même jour).

 **Point sur les commissions** :

1/ Voies et Réseaux :

le poiroux : M. le Maire est intervenu en plusieurs fois concernant un litige entre 2 riverains pour du stationnement de véhicules.

cité bellevue : la bande de roulement est très abimée et une reprise de chaussée est à envisager.

2/ Bâtiments :

plomberie : plusieurs chantiers nécessitent des travaux de plomberie. L'entreprise Mesmin va nous fournir des devis concernant l'alimentation en eau du robinet extérieur du fournil, la rénovation des sanitaires, douche et chauffe-eau du logement social enfin l'installation de la cabine de douche à l'école. Les travaux pourraient être envisagés à partir du 8 juillet.

logement du camping : suite aux inondations du 19 juin dernier, la chaudière a été remise en service (réamorçage), la VMC est hors service. Les démarches avec l'assurance sont en cours.

Atelier Charpentier : Mme Lemaitre, architecte, est venue visiter les lieux afin de nous proposer un aménagement.

3/ Espaces publics :

4/ Jeunesse Animation :

Contrat CLAS : le bilan a été fait avec les partenaires (MJC et bénévoles), celui-ci est toujours aussi positif de toute part. Le groupe de 4 élèves a été performant et assidus. A noter cependant un problème de concentration & de motivation pour un enfant. En discutant il s'avère qu'il peut passer 14h par jour sur son téléphone (hors temps sur la console de jeu ...) les heures de sommeil sont donc réduites. Une vraie problématique ces temps d'écrans ! d'où l'intérêt de reconduire cette action et mettre en place des soirées à thèmes (une par trimestre peut-être) pour aborder avec un intervenant les sujets comme les addictions (aux écrans notamment) le harcèlement scolaire, les réseaux sociaux, etc...

Fête communale : les diverses animations sont en cours de reprogrammation. Le feu d'artifice est calé au 31.08. La Banda nous donne réponse sous 15 jours. Le spectacle proposé par la Boulit' n'est pas reprogrammable ; une nouvelle proposition nous sera transmise. Le manège est indisponible. Une nouvelle réunion sera prévue et vous serez bientôt convoqué.

Tour de tables des conseillers

Thierry Debiais propose d'inviter Didi (bénévole au contrat Clas) à la soirée du 5 juillet en remerciement de son bénévolat.

Jean-Marie Ferron donne des nouvelles de son habitation.

Les élus le sollicitent pour lister ces besoins en électroménager afin de pouvoir répondre à ses besoins dans l'urgence.

Agnès Bernard signale le départ d'Isabelle Clermidi, animatrice au sein du service Santé de la CCVG, elle n'est pour le moment pas remplacée.

Agenda :

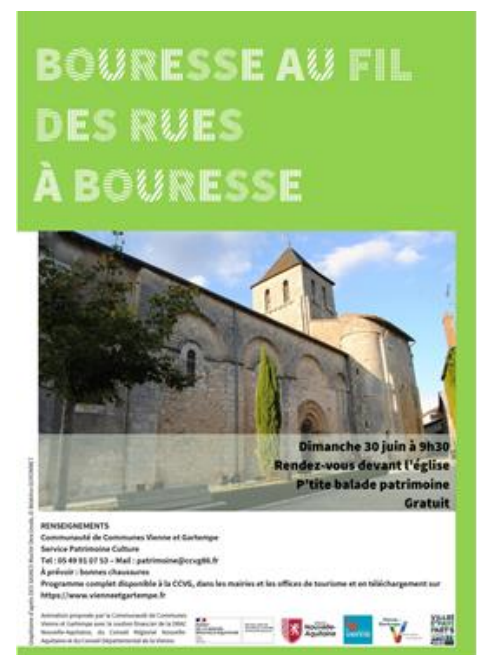
Samedi 30 Juin à 9h30 : P'tite Balade Patrimoine

Vendredi 5 juillet à 19h00 : soirée de fin d'année (CM – Agents & conjoints)

Mercredi 24 juillet à 22h00 : Cinéma de plein air – au Stade

Samedi 31 AOÛT : Fête communale

Judi 12 septembre à 18h30 : Réunion du Conseil Municipal



L'ordre du jour étant épuisé ainsi que les questions diverses, Monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal présents et lève la séance à 20 heures 30 minutes.

Le Secrétaire de Séance,

Patrick JALLADEAU

Le Maire,

Jean-Claude LUTEAU

